



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

01 Mars 2011

01 مارس 2011

Droits des personnes handicapées

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme et Handicap International ont organisé des ateliers du 24 au 26 février à Khémisset en vue de renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans le domaine du handicap.

ABDELWAHED RMICHE

Le conseil consultatif des droits de l'Homme, en partenariat avec le collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et l'ONG Handicap International, a organisé du 24 au 26 février à Khémisset une session de formation sur «les dispositions de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et les pratiques de présentation et de soumission des rapports».

Cette session qui a profité principalement aux cadres du Collectif mais aussi aux représentants de plusieurs départements gouvernementaux se fixait pour objectif de doter les participants des capacités et des compétences nécessaires à l'élaboration des rapports parallèles destinés aux instances internationales.

Selon les organisateurs, l'enjeu est très important puisque le fait d'élaborer et présenter un rapport de manière professionnelle renforce sa crédibilité et lui confère une valeur ajoutée certaine.

«Un rapport bien fait, c'est aussi un atout et un moyen de

pression entre les mains de la société civile sur les gouvernements.

C'est un document qui a plus de poids auprès des instances internationales», estime Hicham Rachidi, directeur exécutif du Collectif.

Au CCDH, on partage pratiquement la même analyse. Selon le secrétaire général du Conseil, Mahjoub El Hiba, la force d'un gouvernement en matière des droits de l'Homme provient aussi de la dynamique et du professionnalisme de la société civile.

Cet atelier de formation illustre parfaitement donc la volonté de tous les acteurs concernés de renforcer leur coopération. M.El Hiba estime en effet que la concertation entre les ONG, le gouvernement et les institutions nationales ne doit pas se limiter à l'élaboration des rapports, mais aller bien au-delà et englober tous les aspects liés au handicap.

En tout cas, tout le monde semble être d'accord sur la nécessité de tisser des liens plus denses et plus étroits en vue de promouvoir les droits des personnes en situation de handicap. Un but qui ne saurait être atteint sans une plus grande harmonisation des législations nationales avec la convention relative aux droits des personnes handicapées que le Maroc a ratifiée en 2008.

En effet, selon M. Rachidi, le cadre juridique national doit être mis à niveau afin d'être en phase avec les dispositions de cette convention, la seule voie à même de garantir les droits fondamentaux (éducation, santé, emploi...) des handicapés de manière claire

LES CLÉS

Modalités des ateliers

-Le principal objectif de l'atelier consistait à développer les capacités des ONG en matière d'élaboration des rapports destinés aux Organes de Traités

-La session de formation a duré trois jours et a profité à une cinquantaine de cadres, dont 33 membres du Collectif.

-Trois partenaires ont contribué à l'organisation de cet atelier : Le CCDH, le Collectif et Handicap International.

et ferme. «Mais ce que nous voulons par-dessus tout c'est d'instaurer ce qu'on appelle l'opposabilité. C'est-à-dire le droit de pouvoir saisir la justice en cas de violation des droits d'une personne handicapée.

Avec le cadre juridique actuel, un établissement scolaire qui refuse par exemple d'admettre un enfant handicapé n'encourt pratiquement aucune sanction», déplore M. Rachifi. Malgré les avancées, beaucoup de chemin reste à faire. Mais le pari est gagnable, pour peu que tout le monde y mette du sien. Du côté du collectif comme du côté du CCDH, on affirme qu'il faut instaurer une nouvelle culture basée sur la consultation et la concertation.

C'est justement ce que les participants à cet atelier se sont efforcés d'initier durant trois jours. ■



La session de formation était destinée principalement aux cadres du collectif et aux représentants gouvernementaux.

QUESTIONS À



MAHJOUB EL HIBA
• SG du CCDH

«Faire connaître la convention internationale des handicapés est notre objectif»

• Dans quel cadre s'inscrit cet atelier ?

La pratique conventionnelle des Etats en matière des droits de l'Homme a développé des processus de concertation entre les différents acteurs des droits de l'Homme concernés par le processus d'élaboration et de soumission des rapports prévus par les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme. Les Organes de Traités qui ont pour principale fonction d'examiner ces rapports périodiques, se basent dans leur examen sur les informations fournies par les gouvernements ou par les ONG. Il s'agit donc de renforcer les consultations et les concertations dans le processus d'élaboration et de soumission des rapports. En effet, lors de la préparation de son rapport, le gouvernement est appelé à organiser des réunions de consultation et d'échange avec les ONG les plus actives dans le domaine.

• Quel est donc le but de cette formation ?

Il y a un objectif général, c'est de permettre aux ONG qui travaillent dans le domaine du handicap mais aussi aux représentants des différents départements gouvernementaux et des institutions nationales de s'approprier le caractère de la convention internationale des handicapés et de ses mécanismes de contrôle. Autre objectif : échanger les expériences des ONG en matière d'application d'exercice de reporting, que ce soit à l'occasion de leurs rapports soumis aux Organes de Traités ou dans leurs rapports annuels ou biennuels qu'elles élaborent. L'ONG doit avoir les capacités nécessaires et améliorer son professionnalisme dans l'élaboration de ces rapports, qu'il s'agisse du recueil des informations, de leur analyse, leur dissémination...